

L'actu du jour

3677 : un numéro pour les animaux maltraités

Au début de l'été, un numéro d'urgence pour signaler les mauvais traitements sur les animaux a été mis en place. Désormais, toutes les personnes qui sont témoins d'un acte de cruauté envers un animal peuvent appeler le 3677 !



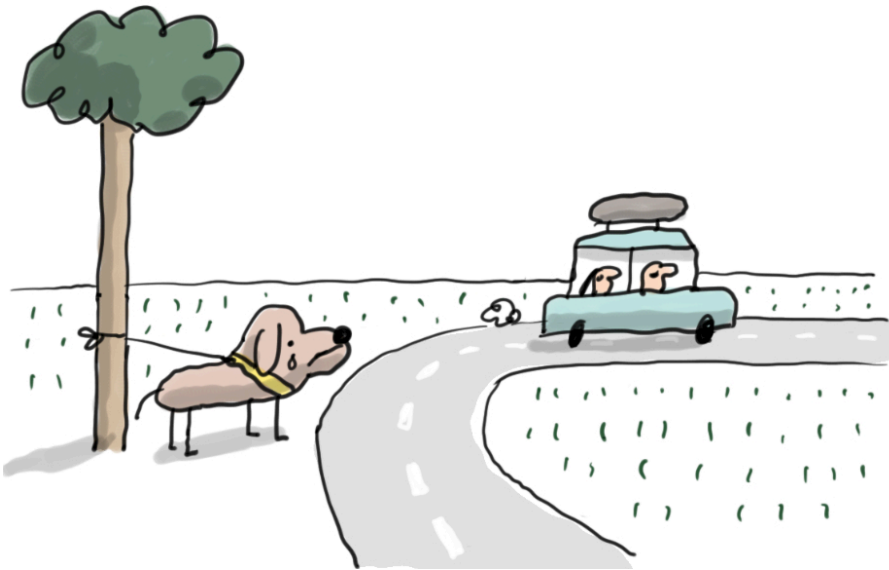
(© Volodymyr/Adobe Stock)

Le 3677, c'est quoi?

C'est un **numéro d'urgence** que tout le monde peut appeler, même les enfants, pour signaler un animal maltraité : frappé, blessé, abandonné, affamé, assoiffé... Des **personnes formées** répondent 7 jours sur 7.

Que se passe-t-il quand on appelle le 3677?

Une personne répond et demande d'expliquer en détail la situation de l'animal. Le but: savoir **si l'animal est vraiment en danger**. Et, si c'est le cas, **déterminer l'urgence**: faut-il intervenir immédiatement ou la situation peut-elle attendre un peu? Ces personnes décident aussi **qui doit intervenir**: la police ou une association.



(© Jacques Azam)

Tous les animaux sont concernés

Les témoins peuvent appeler s'ils constatent un acte de cruauté envers **un animal domestique**, comme un chien, un chat, un cheval..., **un NAC (un nouvel animal de compagnie)**, comme un furet, un singe, un rat, un serpent, une tortue, un oiseau, un poisson... et même **un animal d'élevage**, comme un cochon, une vache, une chèvre, une poule...

Un délit condamné par la justice



Selon la loi, commettre un acte de cruauté sur un animal, domestique ou sauvage, est un délit. Et il peut être puni d'une condamnation de **3ans de prison et de 45?000euros d'amende**. Et si ça entraîne la mort de l'animal, la sanction peut monter jusqu'à **5ans de prison et 75?000euros d'amende!**

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)